



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Salle de shoot

Question écrite n° 41339

### Texte de la question

Mme Sandra Boëlle attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur le fléau du crack qui se répand depuis plus de vingt ans dans les quartiers du Nord-Est de Paris. Dernièrement, il a été mis sous le feu des projecteurs avec la médiatisation des situations dramatiques concentrées autour de la « colline du crack », de la place Stalingrad et des jardins d'Éole. Les élus parisiens et les habitants des quartiers concernés sont mobilisés depuis de nombreuses années contre ce fléau qui ronge les rues de Paris. Face au cynisme de la municipalité de Paris qui semble abandonner toute idée de parcours de soins pour ces personnes, les « salles de consommation à moindre risque » (SCMR) sont hélas présentées comme ultime solution au problème que rencontrent les Parisiens habitant le Nord-Est de la capitale. Regrettant profondément l'instrumentalisation qui est faite des SCMR dans le débat sur le crack, les structures qui existent déjà dans plusieurs pays, sont présentées comme un moyen de « réduction des risques » (RdR), afin de lutter contre les dangers liés à l'injection (abcès, VIH, VHC...). Or le crack étant quasi-exclusivement fumé, il n'expose pas ses consommateurs aux mêmes dangers. Ainsi, présenter les SCMR comme une réponse aux consommateurs de drogue relève de la confusion et c'est une erreur grossière. En France, une politique ambitieuse de réduction des risques a été développée depuis 30 ans, s'appuyant sur un réseau important de structures comme les CAARUD et les CSAPA et ayant obtenu des résultats souvent meilleurs que ses voisins, comme le rappelle d'ailleurs la dernière étude INSERM sur les SCMR. Cette politique a fait le choix de ne pas s'appuyer sur des salles de consommation afin de conserver une double cohérence : juridique d'abord, la consommation de drogue et l'aide à la consommation de drogue sont sanctionnées par la loi ; politique ensuite, il n'est pas acceptable d'aider les personnes à se détruire. À Paris, une SCMR est expérimentée depuis 2016 dans le 10e arrondissement. Contrairement à ce que laissent entendre le rapport de la mission flash de l'Assemblée nationale sur « les salles de consommation à moindre risque », ses résultats ne permettent pas de confirmer son efficacité : absence de médecin sur place depuis un an, explosion des signalements de cas de délinquance par les riverains, transformation des sanisettes publiques en annexe de la salle de shoot, fixation des points de deal, mise en place d'une zone de tolérance autour de la salle pour laisser les consommateurs s'y rendre, explosion des signalements de cas d'injections à ciel ouvert. Il est important de souligner que les SCMR n'ont pas apporté de preuve d'amélioration de la situation de ces quartiers lors des cinq dernières années. Force est de constater, pour les élus de terrain parisiens, que les réticences des Parisiens à l'installation de nouvelles salles sont justifiées et réelles. Cette expérimentation permet de dresser un premier constat défavorable aux salles de shoot : du point de vue sanitaire, elles se caractérisent non pas par l'accompagnement des toxicomanes, mais par l'abandon du parcours de soin et de l'objectif de sevrage. L'étude Inserm publiée au mois de juin 2021 en apporte d'ailleurs la preuve probante. En effet, l'analyse montre que les personnes issues du groupe de consommateurs exposés à une SCMR ont significativement moins de chances d'avoir consulté un médecin généraliste ou spécialiste. La probabilité d'aller chez un médecin diminue de 38 % pour le groupe exposé par rapport au groupe non exposé. Par ailleurs, l'objectif de sevrage est remplacé par une logique inconciliable d'éducation à une « consommation propre ». Cela participe aux difficultés de recrutement de médecins référents, qui ne trouvent pas leur place dans ces structures excluant l'approche médicale. Du point de vue de la tranquillité publique, le confinement a levé le voile sur la situation dans le quartier avoisinant la SCMR du 10e arrondissement. La salle a ancré durablement les trafics dans le quartier. La zone de tolérance qui l'entoure a

conduit à attirer de nouveaux toxicomanes, profitant de ce régime d'exception pour errer dans les rues sous l'emprise de drogues et à la vue de tous. Les scènes d'injections à ciel ouvert, autour de la salle, se sont largement multipliées. Les tensions avec les riverains, excédés par les nuisances sonores, les squats dans les halls d'immeubles, la cruauté de la misère exposée aux yeux des enfants se sont aggravées et ont conduit à des scènes de violences inacceptables. Les SCMR répondent à une logique « d'aller-vers », pour des toxicomanes dont le niveau d'addiction ne permet pas d'imaginer un accompagnement vers une sortie de sevrage sans accompagnement dans la consommation. Ces structures s'adressent à des personnes qui ont perdu leur libre-arbitre et qui devraient être aidées et soutenues au sein de structures médicales avec des traitements de substitution aux opiacés. À cet effet, il serait souhaitable d'ouvrir plus de lits au sein des services d'addictologie en milieu hospitalier afin de permettre à chacun de bénéficier d'un suivi médical, qui ne peut être exclu du parcours de soins et d'accompagnement des toxicomanes. Il serait aussi primordial de pouvoir avoir la possibilité de recourir aux injonctions de soins, pour des personnes n'étant plus totalement maîtresses d'elles-mêmes et qu'il faut à tout prix aider à s'en sortir. La prise en charge des toxicomanes doit faire l'objet d'un parcours de soins global, incluant les volets sociaux, psychiatriques et médicaux. Trop longtemps, les pouvoirs publics ont sous-estimé certains aspects liés à la consommation de drogue, il faut accentuer la prise en charge médicale et psychiatrique. En conséquence, elle lui demande de bien vouloir lui préciser si le Gouvernement envisage la création de structures uniques pour la prise en charge de ces personnes en souffrance afin de les accompagner dans un parcours de soin jusqu'au sevrage complet qui les libèrera de leurs addictions.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sandra Boëlle](#)

**Circonscription :** Paris (14<sup>e</sup> circonscription) - Les Républicains

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 41339

**Rubrique :** Drogue

**Ministère interrogé :** [Intérieur](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [28 septembre 2021](#), page 7100

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)